

BILLE SANGLANTE.

Le 29 août, vers dix heures, la troisième Cour de District avait à s'occuper du règlement d'une contestation d'intérêt entre M. D. Veau et le docteur J. Dupas, qui avaient été en relations d'affaires quelque temps antérieurement. Cette contestation avait allumé la plus vive animosité dans l'esprit des deux anciens associés. M. Sévère Wiltz, leur ami commun, avait tenté en vain de les amener à un arrangement à l'amiable; ce matin, il les avait accompagnés jusqu'à la Cour.

Dès que la Cour s'est ajournée une dispute s'est élevée entre le docteur Dupas et M. Veau, au sujet d'une question impliquée dans le procès; l'exaspération était à son comble des deux côtés; les paroles semblaient provoquer des arguments plus violents. M. Wiltz s'interpose, afin d'empêcher les contestants d'en venir à des voies de fait dont les suites pouvaient devenir funestes dans l'état d'excitation où tous les deux se trouvaient. Il s'empare de M. Veau et essaie de l'entraîner hors de l'enceinte de la Cour; mais celui-ci, dans le paroxysme de la colère, adresse à M. Wiltz certaines épithètes qui mettent à son tour M. Wiltz hors de lui-même. Alors la lutte change de face; M. Wiltz lève la main sur M. Veau; M. Veau se recule de quelques pas; M. Wiltz s'avance de nouveau sur lui et d'un coup le renverse. M. Veau, en tombant, tire un poignard dont il porte deux coups à son adversaire, l'un dans le bras gauche et l'autre dans le sein; on vit ces blessures très dange-

Dans cette mêlée, M. Veau a reçu quatre ou cinq coups de poignard dans les reins; ces coups lui ont été portés par le docteur Dupas, qui a avoué le fait et s'est justifié en prétendant que Veau était armé d'un couteau et n'aurait pas manqué de le frapper. Les blessures de M. Veau sont de nature à faire craindre pour ses jours; il a une large blessure à l'épine dorsale.

(Courrier de la Louisiane.) Un affidavit a été fait contre D. Veau, signé Mc Carter et un autre contre le docteur Dupas, signé D. Veau.

P.-S.—Nous apprenons que les blessures de M. S. Wiltz, non plus que celles de M. Veau, ne sont mortelles; les deux blessés sont en voie de guérison.

Après s'être soustrait pendant plusieurs jours à toutes les recherches de la police, le docteur Dupas, assisté de son avocat, M. Bermudez, s'est livré à la justice. L'accusé a été relâché, après avoir fourni un cautionnement de dix mille piastres, pour garantir sa prochaine comparution devant la Première Cour de District.

VENGEANCE HORRIBLE.—Nous empruntons le récit suivant au *Mississippi Democrat* du 24 août:

Un enfant de douze ans, fils de M. Legal Farris, du comté Carrollton, vient d'être emprisonné, en attendant qu'il soit jugé par la Cour de Circuit, sous l'accusation d'avoir assassiné son père. Nous n'étions pas présents à l'interrogatoire qu'a d'abord subi l'enfant incriminé et nous ne pouvons, par conséquent, que rapporter ce que nous apprend la rumeur publique.

Il paraît que M. Farris avait assez cruellement battu son enfant et que celui-ci, quelque temps après l'avait trouvé endormi. Il se munit immédiatement d'une hache et, profitant du sommeil de son père, lui en asséna deux coups sur la tête. Nous le répétons, nous ne garantissons pas l'authenticité de ce fait. Nous ne faisons que répéter ce qui se dit en ville.

LE PROFESSEUR WEBSTER.

C'est le 30 août dernier que le professeur Webster atteint et convaincu d'avoir assassiné le Drv Parkman, a du être exécuté, mais il est probable qu'il ne l'a point été. On ne sait rien encore à la Nouvelle-Orléans, du sort du condamné; les dépêches télégraphiques qui ont trait au Prof. Webster, se contredisent toutes, les uns affirmant que le meurtrier a payé sa dette à la justice, les autres protestant qu'il n'en est rien.—Ce qu'il y a de sûr, c'est que le jeudi 29 août, veille du jour fixé pour l'exécution, Mr. Webster a fait de nouveaux aveux, qui ont entraîné un sursis; à l'heure où nous écrivons ces lignes le malheureux professeur est peut-être plein de vie; peut-être aussi n'a-t-il été lancé dans l'éternité!—les feuilles du nord, nous donneront demain ou après demain, des renseignements positifs à cet égard.

Nous sommes autorisés à annoncer M. HENRY JOHNSON comme candidat pour représenter le second District congressionnel, sujet au choix de la Convention qui aura lieu lundi, à Donaldsonville.

LITTÉRATURE.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un ouvrage tout nouveau, dû à la plume éloquent et magique de GEORGES SAND; pouvons-nous débiter plus heureusement? Nous ne le pensons pas.

près de deux colonnes, mais quand elles ont tant d'esprit, les préfaces ne sont jamais assez longues. Dans cette lettre de l'illustre auteur de *Mauprat*, on voit se développer grande et pure, la noble idée du poète démocratique, du chaleureux défenseur des prolétaires; cette lettre à elle seule est un magnifique et savant plaidoyer.

Après François le Champi, nous donnerons successivement et sans aucune interruption, plusieurs romans nouveaux, tous dus aux romanciers les plus en vogue. Afin de ne jamais rester à court, nous nous sommes entendus avec un libraire de la Nouvelle-Orléans, qui nous fera parvenir les œuvres remarquables les plus nouvelles, aussitôt qu'elles seront reçues en ville.

Nos abonnés verront avant peu, que nous avons à cœur de remplir toutes nos promesses.

FRANÇOIS LE CHAMPI,
COMEDIE EN TROIS ACTES,
PAR GEORGE SAND.

Personnages. ACTEURS.
MADELEINE BLANCHET, Mlle Laurent.
MARIE BLANCHET, sa belle-sœur, Mme Deshayes.
FRANÇOIS LE CHAMPI, M. Clarence.
SEVERE, paysan riche, Mme Moreau-Sainti.
JEAN BONNIN, neveu de M. Deshayes.
JEANNIE, fils de Madeleine, Mme Voinais.
CATHERINE, servante de Madeleine, Mlle Biron.

La scène se passe au moulin du Cormier.

A. M. BOGAGE,
Directeur du Théâtre d'Odéon.

Mon ami, vous me conseillez de faire précéder d'une courte préface, la publication de la pièce de *François le Champi*. Mais je ne pourrais que répéter ce que j'ai dit dans la préface du roman dont cette pièce est le résumé: c'est que le rêve de la vie champêtre a été l'idéal de tous les temps et de tous les peuples. Depuis les pères de Longus jusqu'aux nymphes de Trianon, disais-je, les poètes, les peintres, les musiciens, ont célébré la vie pastorale, donnant à chaque phase de l'existence de ce songe d'innocence et de bonheur les formes de la mode régnante.

Le sombre Shakspeare a fait des bergeries ni plus ni moins que le doux Virgile; Cervantes, le Tasse, Molière et Jean-Jacques Rousseau en ont fait aussi. Il est donc bien certain que la vie des champs est le refuge de toutes les imaginations, et que tous les hommes, depuis le grand poète que la nature inspire jusqu'au bon bourgeois qui la campagne réjouit, ont besoin de se représenter l'âge d'or dans les siècles de fer.

Notre siècle a donné un autre caractère à la pastorale. On n'a plus fait des bergers mais des paysans. Il en devait être ainsi; l'art cherche la réalité, et ce n'est pas un mal; il l'avait trop longtemps évitée ou sacrifiée. Il a peut-être été un peu trop loin. L'art doit vouloir une vérité relative plutôt qu'une réalité absolue. En fait de bergerie, Sedaine, dans quelques scènes adorables, avait peut-être touché juste et marqué la limite.

Je n'ai pas prétendu faire une tentative nouvelle; j'ai subi comme nos bons aïeux, et pour parler comme eux, la douce ivresse de la vie rustique. En lisant le *Comme il nous plaira* de Shakspeare, et en lisant aussi Sedaine, j'ai ri et pleuré. Et puis j'ai vu et entendu au village, où j'ai presque toujours vécu, des choses qui m'ont fait rire et pleurer en même temps: c'était comme les naïvetés de l'enfance, mêlées aux austérités philosophiques et religieuses de la vieillesse. Rien ne ressemble moins à un agneau qu'un chêne, et pourtant le chêne et l'agneau s'harmonisent dans le paysage. La symphonie pastorale de Beethoven a des accents terribles et des naïvetés sans exemple: c'est bien comme dans la nature.

toute prévention contre l'auteur et le sujet, pour écouter les éminents acteurs qui l'ont si bien récompensé de son attention. Ils ont fait de rien quelque chose, et de peu beaucoup. Mme Laurent a créé le type de la femme honnête et bonne, de la mère à la fois austère et tendre. Jamais on n'a moins joué un rôle, jamais on ne l'a mieux fait sentir. M. Deshayes, dans celui de Jean Bonnin, aurait suffi tout seul au succès de la pièce. Jamais je n'ai encore rencontré dans les plaines de la vallée Noire un paysan si paysan, un Berrichon si Berrichon, et pourtant, je les connais les paysans Berrichons! M. Clarence a donné au Champi une élévation et une tendresse pénétrante qui font couler les larmes; Mme Deshayes est une Mariette ravissante; Mme Moreau-Sainti une comère de village consommée, et si belle, que l'on comprend bien qu'elle ait fait tourner la tête à défunt maître Blanchet; Mlle Biron a fait d'un petit rôle un premier rôle: elle est burlesque et elle est gracieuse, lourde et légère, brusque et sensible. Cette tête de madone, cette taille de reine ne sont pas invraisemblables sous ce costume et avec les allures de servante. Comment fait-elle? Demandez cela à la nature, qui fait tous les jours de pareils miracles. N'avez-vous jamais vu Nausicaa tordant le linge à la fontaine et Calypso traçant les vaches? Cela se voit aux champs, et cette fois cela s'est vu au théâtre. Quant à Mlle Voinais, qui avait quatre paroles à dire, elle a su être un petit garçon si gentil et si bon, qu'on voudrait en faire la mère.

Et vous, mon ami, vous avez mis à relayer et à marier dans un doux tableau tous ces talents et toutes ces grâces d'intelligence du cœur. C'est pour cela que le public attendri ne s'est pas demandé s'il y avait là un auteur et une pièce. Il a vu de bons paysans et un intérieur rustique. Il s'est laissé gagner à un sentiment de bon-humain et de candeur qui est au fond du cœur humain, et se retrouve même dans les temps agités et malheureux. Hélas! c'est là qu'on a le plus besoin de prendre à deux mains ce pauvre cœur que Dieu a fait tendre et fible, que les discordes civiles rendent amer et défiant. En interrogeant ses palpitations, chacun devrait se dire avec la naïveté Berrichonne: Mon Dieu, je suis pourtant bon, d'où vient donc que je suis méchant?

L'auteur doit des remerciements à la critique des journaux qui s'est montrée, comme le public, portée à la bienveillance, et désarmée de ses préventions personnelles devant un essai sans audace et sans prétention. Une de ces critiques contenait quelque chose de très vrai et que je crois utile de rappeler. Elle a dit que le paysan était intéressé par habitude, généreux et dévoué par occasion; qu'il se rendait aux bonnes raisons et savait alors se résigner, se sacrifier même, avec plus de calme et de grandeur que les gens éclairés; que nous attachions nous autres, enfants du siècle, plus d'importance à nos passions qu'elles n'en méritaient réellement, et qu'à cause de cela nous n'avions pas dans le sacrifice la simplicité antique, le stoïcisme religieux de l'homme des champs. Cela est parfaitement vrai. Mais ce n'est pas exclusivement vrai pour le paysan. Cela est généralement vrai pour le peuple. Donnez-lui de bonnes raisons; donnez-lui l'éducation du cœur et vous verrez comme le bon grain germera dans la bonne terre. Il n'y a pas de mauvaise terre, les agriculteurs vous le disent. Il y a des ronces et des pierres, ôtez-les; il y a des oiseaux qui dévorent la semence, préservez la semence. Veillez à l'éclosion du germe, et croyez bien que Dieu n'a rien fait qui soit condamné à nuire ou à périr.

Quant à vous, mon ami, qui avez des premiers lancé l'art dramatique dans les voies hardies du romantisme; vous à qui tant de grands poètes ont dû de grands succès, et qui, avec eux, avez accompli une transformation théâtrale, vous vous êtes montré artiste bien complet et bien généreux en me forçant, en quelque sorte, à vous laisser tenter une expérience si opposée aux habitudes du théâtre moderne. A Dieu ne plaise que cette apparition soit taxée de retour aux formes classiques! Je suis trop de mon temps pour désirer qu'une école qui a eu ses époques de grandeur et de décadence comme toutes les écoles, vienne remplacer tout ce que le génie de nouveau siècle a acquis de beau et de bon au théâtre. Il y a eu excès de sévérité dans la production; mais un excès de sobriété dans les moyens serait pire, et ferait succéder un système un peu bête à un système un peu fou. Je n'ai pas peur que vous vous y laissiez prendre. Il y aura une école nouvelle qui ne sera ni classique ni romantique, et que nous ne verrons peut-être pas, car il faut le temps à tout, et nous sommes un peu plus d'hier que de demain, vous et moi. Mais, sans aucun doute, cette école nouvelle sortira du romantisme, comme la vérité sort plus immédiatement de l'agitation des vivans que du sommeil des morts. Je trouve que la critique a parfois un peu déraisonné sur ces questions d'école. On a voulu procéder par réaction de systèmes. Les réactions sont toujours des pas en arrière qui manquent leur effet et vous entraînent en avant malgré vous. Chénier est un romantique; *Lucrèce et Agnès de Méranie* d'un côté, *la Cigüe* et *Gabrielle* de l'autre, ne sont point des œuvres classiques, quoiqu'on ait dit. Si le *Champi* était quelque chose, ce serait plutôt une pastorale romantique dans le vrai sens du mot. Mais lisons la *Champi*, laissons là les systèmes, et finissons cette causerie par le souvenir de notre vieille amitié, qui m'est plus précieuse qu'un succès de théâtre.

GEORGE SAND.

François le Champi.

ACTE I.

Un intérieur rustique. A la droite du spectateur, une grande cheminée avec un banc pour s'asseoir dans l'intérieur de l'âtre. En avant de la cheminée, une petite table couverte de pelotes, de corbeilles et de chiffons, au-dessus de laquelle une glace, attachée à la muraille, est penchée en avant. La glace a un grand cadre de bois découpé à l'ancienne mode.—A gauche du spectateur, une porte conduisant à la chambre de Madeleine; à côté, une vieille crédence

servant de secrétaire.—Au fond, une porte à double battant donnant sur la campagne, qui est couverte de neige et qu'on voit à travers le battant supérieur qui est retiré. Au fond, à gauche du spectateur, un escalier de bois conduisant à la chambre de Mariette.

SCÈNE PREMIÈRE.
CATHERINE, MARIETTE.
Mariette debout devant le miroir ajusté sa coiffe; Catherine balaye.

Dan!... ça vous va bien, tout de même. ces affluents noir et blanc!... Vous ressemblez quasiment comme ça à une belle petite pie!

MARIETTE.
Ne m'en parle pas, Catherine; pour moi, je ne vois rien de si laid que le deuil.

CATHERINE.
C'est triste, si vous voulez, parce que ça rappelle la mort, et vous aimeriez mieux vos tabliers roses et vos coiffes à dentelles.

MARIETTE.
Est-ce que c'est gai, d'être toujours triste et de ne voir personne?

CATHERINE.
Prenez donc patience un brin, demoiselle Mariette, il n'y a pas un mois que votre défunt frère était jurant après ses ouvriers, et grondant à son moulin comme le feu dans une grange à paille. Il me semble par moments que je l'entends encore.

MARIETTE.
Il ne faut pas mal parler des morts, Catherine.

CATHERINE.
Oh! celui-là aurait tort de venir se plaindre, car, ni durant sa vie, ni depuis sa mort, personne ici ne le contraria. Il a été soigné et choyé, dans sa maladie, aussi chrétiennement que s'il avait été un homme bien mignon, a prouvé que sa pauvre chère veuve en est malade de fatigue... Mais, est-ce qu'elle ne m'appelle point?

Elle entre chez Madeleine, dont la porte s'entrouvre.

SCÈNE II.
MARIETTE, seule.

Il est vrai qu'elle a bien rempli ses devoirs; mais, qu'elle soit malade ou non elle n'est point gaie, la pauvre Madeleine! Ah! je m'ennuie, il n'y a pas à dire!

SCÈNE III.
MARIETTE, JEAN, qui est entré à pas de loup, sans être vu de Mariette.

Oh! la v'là!... je ne lui veux point parler, elle se fâcherait... je vais simplement lui faire déclaration de mes sentimens d'une manière bien adroite... Elle ne me voit point, c'est bon!

Il approche de la cheminée, et accroche au manteau un bouquet de verdure, avec des rubans puis il se retire comme il est entré, en marchant avec des précautions comiques.

SCÈNE IV.
CATHERINE, MARIETTE.
MARIETTE, sortant de sa rêverie.
Eh bien! est-ce que ça va belle-sœur s'éveille!... A-t-elle du mieux?

CATHERINE.
Elle parlait en rêvassant, et elle continue de dormir sur son fauteuil. C'est toujours la même chose, pas plus de couleur qu'une morte, et pas plus de souffle qu'un poulet. Il faut qu'elle soit bien malade, allez, pour être comme ça, elle qui a tant de courage!... (Elle regarde Madeleine par la porte entrouverte.) Pauvre chère femme! Non, il n'y a pas de femme pour être brave comme cette femme-là!... (Elle pleure.)

MARIETTE.
Ne te désole donc pas, Catherine. Qu'est-ce que nous deviendrons, Jeannie et moi, si tu perds courage!

CATHERINE.
Jeannie! pauvre cher enfant du bon Dieu!... dire que le voilà tout seul à présent pour faire des ouvrages d'homme qu'il n'a pas la force de faire!... je m'en va lui bailler un coup de main au moulin. Vous demoiselle, vous allez garder votre belle-sœur, pas vrai?

MARIETTE.
Sois tranquille, j'en aurai grand soin.

CATHERINE.
Oh! vous n'en sauriez trop avoir! car si vous la perdriez, voyez-vous, vous ne retrouveriez pas quelqu'un pour vous aimer comme elle vous aime... et ça ne serait pas... (Elle hausse les épaules et sort.)
(A continuer.)

Commercial du Dionnier.

NOUVELLE-ORLÉANS, 5 septembre 1850.
COTON.—Les demandes sont toujours limitées.
FARINE.—Calme, mais les prix se maintiennent. Ventes: 200 barrels superfine Illinois à \$4 75, et 250 extra Illinois, à \$4 87.
MAIS.—1,200 sacs blanc et jaune, vendus à 60 cents le jaune, 65 cents le blanc.
PORC.—400 barrels mess et prime, vendus à \$7 50 et \$8.
BACON.—Plats côtés vendus à 5 cents et à 10 cents; épaules, à 4c.
MAQUEREAU.—Ventes faites, No. 3, à \$5 50 et à \$5 75.
CAFE.—500 sacs Laguyra, vendus 10c.

COMEDIE VAUDEVILLE EN UN ACTE,
PAR E. DE LAUC-MARYAT.
En vente au bureau du Dionnier.—Prix: 50cts.

RELIEUR.
MR. AMBROISE ROUGEAU, établi depuis quelque temps à Donaldsonville, en qualité de relieur, offre ses services au public. Les nombreux ouvrages qu'il a déjà reliés, sont garants de son goût et de son adresse.

Ses antécédents joints à la modicité de ses prix et à la garantie qu'il donne de la perfection de ses reliures, lui assurent la clientèle de toutes les personnes de la campagne qui tiennent à avoir une jolie bibliothèque. 8s-n1-1a

LIBRAIRE.—Livres de Classe français, anglais et espagnols, à vendre par RICHARD & TEMPLET, n1* Donaldsonville, 17, rue Mississippi.

Hôtel WASHINGTON,
MARIONVILLE.
M. AUBREY, le propriétaire du bel établissement connu sous le nom d'Hôtel Washington, terroir habitans de cette paroisse, ainsi que de bienveillant patronage se quel s'est pris sa maison.
Jaloux d'offrir à son honneur un logement à M. Gauthier n'épargnera ni soins ni peines, pour que son hôtel soit un établissement plus agréable.
De nouveaux bâtimens aussi vastes qu'élegans viennent d'être construits à grands frais, et l'Hôtel Washington est aujourd'hui l'un des plus beaux et des plus recherchés de la campagne. 8s-n1*

APR AUX GORNETS!!!
RESTAURANT LUDOT.
LETTI PAPAUDOT, dont les gâteaux ont depuis longtemps apprécié la cuisine et acré le tant, vient ses amis et le public en général, qu'il est toujours ouvert à l'appât des amateurs de bonne chère et des vinificateurs et de la salubrité de son établissement de restaurateur, situé Donaldsonville, encoignés des rues Missisipi et Lafourche.
Le gâté papa Badot, est en outre une CONFISERIE, où l'on trouve toujours des pâtisseries de toute espèce, des chou-glaces jusqu'au gâteau le lavoie fin le Salon de CREME à LA GLACE du papa Badot, est ouvert chaque soir aux dames.
Le triple établissement du gâté papa Badot, est recommandant par le confort que par le choix des mets, vins, gâteaux glacés.
M. Badot est chargé encore aux plus justes prix, des rafraîchissemens potables ou soirees. 8s-n1*

ACHILLE RIGAUD, M. TEMPLET.
RICHARD & TEMPLET,
17 Mississippi St.
DEALERS IN
Gentlemen's Clothing, Hat Boots, Shoes, Ladies' Sewing Machines, &c. Also: Ploughs, Saw Axes, Tinware, &c.
GRANDS CHANDELLES LIQUEURS,
&c.—10 barils de gisse première qualité;
12 caisses Star Gales;
6 barils de Whisky;
15 paniers de Champagne;
Liquors fines, Ketchup, &c.
à vendre par RICHARD & TEMPLET, n1* Donaldsonville, 17, rue Mississippi.

VENTE DE SUCCESSION.
Succession de feu Ursin Falteman. **ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE ASSUMPTION.**—En vertu d'un ordre de l'honorable la Cour de Cinquième District Judiciaire de cet Etat, dans et pour la suite parvenue, en date du 2 septembre 1850, il sera offert en vente publique, par Cyrien L. Blanchard, encauteur public, commissionnaire et assermenté dans et pour la suite parvenue, le samedi 12 octobre 1850, sur les lieux, à 10 heures A. M. les propriétés ci-après décrites appartenant à ladite succession, savoir:
20. UNE HABITATION, située en cette dite paroisse, sur la rive droite du canal des Attakapas, en allant au lac Verret, mesurant trois arpents de face à la rive droite dudit canal et comprenant toute la superficie qui se trouve dans le quart nord est, de la section No. 2, T. 14 S., Range 13 Est excepte deux arpents de face appartenant à Hubert Barbier et la portion de terre à laquelle Lasti Falteman a droit dans le sud quart de section, et aussi, sujette à un droit de passage en faveur de Lasti Falteman. Ladite habitation sera vendue avec toutes les bâties et améliorations qui en dépendent.

20. Des chevaux, bœufs, vaches, charettes, outils aratoires, meubles et batterie de cuisine. **Termes et Conditions.**—La terre, payable en trois termes égaux, un tiers en mars 1851, un tiers en mars 1852 et le dernier tiers en mars 1853. Pour le mobilier, toute somme de dix piastres ou au-dessous, payable en mars 1851, et toute somme au-dessus de dix piastres, payable, une moitié en mars 1851, et l'autre moitié en mars 1852. L'acquéreur ou les acquéreurs devront fournir bonne et suffisante caution, avec hypothèque spéciale sur la terre jusqu'au parfait paiement, et toute somme qui ne sera pas payée à l'échéance, portera intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'au paiement final.
C. L. BLANCHARD, Encauteur.
Paroisse Assumption, 2 sept 1850. 8s-n1-1a

SUCCESSION SALE.
Succession of Ursin Falteman deceased. **STATE OF LOUISIANA—PARISH OF ASSUMPTION.**—By virtue of an order of the Honorable, the Fifth Judicial District Court of Louisiana, in and for the aforesaid parish, dated September 2d, 1850, will be offered for sale at auction by Cyrien L. Blanchard, auctioneer duly qualified in and for said parish, on the premises, on Saturday, October 12th, 1850, at 10 o'clock A. M., the following described property, belonging to the aforesaid succession, to wit:
10. A PLANTATION situated in the parish of Assumption, in the Attakapas canal, right bank of said canal, going to the lake Verret, measuring three arpents front on said canal, and comprising all the superficies which may be found in the North East quarter of Section No. 2, T. 14 S., Range 13 East, with the exception of two arpents front, belonging to Hubert Barbier and the portion of land to which Lasti Falteman has a right, in the said quarter of section, and also subject to a right in a road in favor of said Lasti Falteman. Said land will be sold with all the buildings and improvements thereunto belonging.
2d. Horses, oxen, cows, carts, farming utensils and household furniture, &c.
Terms and Conditions.—The landed property payable in three equal instalments: one third in March, 1851, one third in March, 1852 and the remaining third in March, 1853. The moveable property: all sums of ten dollars and under, payable in March, 1851, and all sums above ten dollars, payable, one half in March, 1851 and the other half in March, 1852. Purchasers to furnish good and sufficient security, with mortgage on the property, until paid; and, all sums not punctually paid at maturity, to bear interest, at the rate of eight per cent per annum, until paid.
C. L. BLANCHARD, Auctioneer.
Assumption, September 2d, 1850. 8s-n1-1a

ARTICLES DIVERS, récemment reçus et à vendre par les soussignés, savoir:

Clois de Weymouth, Crain, en pierre et en Fer à forger, du Tennessee; Lampes, à huile, à gaz et à Camphine; Plomb, en feuille et en barre; Moulin à mais, à café et à poivre; Draps et charrettes; Cordage en pitre, en coton, etc.; Charrues, pichoes et pelles; Haches, étrilles, etc.; Farblanterie, Poterie; Harnais de buggy; Huilleries américaines et Solles, américaines, anglaises et espagnoles; Verrierie, parfumerie; Montures de brides; Broses à barbe, à cheveux, à blanchir, à Martingales, croupières; éponner, à cirage, à Eperons en acier, en fer, en cuivre, en plaque; éponner, à poignes, à dents, à ongles, à Peinture blanche; habits, à poudre, pour Huile de lin, et lard oil; enfants, etc., etc.; Thérbentine; Habillemens confectionnés; Pinceaux; etc., etc.

Le tout à des prix modérés.
RICHARD & TEMPLET, n1* Donaldsonville, 17, rue Mississippi.

AUX TONNELIERS.—Les soussignés ont tout récemment reçu des meilleures manufactures de Cincinnati, un assortiment complet d'outils de tonnerie, et de charpenterie, qu'ils offrent à vendre à bon marché pour du comptant.
RICHARD & TEMPLET, 17, Rue Mississippi. Donaldsonville, 5 septembre 1850. n1*

DETENU à la Geôle de la Paroisse d'Assumption, à Napoléonville, le nègre marron NORRIS, se disant appartenir à Kitt Baker, des Attakapas. Il ne parle que français; taille, 5 pieds et un demi pouce; une dent de lait; âgé de 21 à 30 ans. Le propriétaire dudit esclave, pourra le retirer de la prison, en payant les condamnations de la loi. A. F. HICKMAN, Sheriff.

DETENU à la Geôle de la Paroisse d'Assumption, à Napoléonville, le nègre marron MILLS, se disant appartenir à MM. Octave et Numa Corneil, des Attakapas. Il parle français; taille, 6 pieds et un demi pouce. Le propriétaire dudit esclave est requis de le retirer de la geôle, en se conformant aux conditions de la loi. A. F. HICKMAN, Sheriff.

DETAINED in the Parish Jail of the Parish of Assumption, at Napoléonville, a negro man, calling himself NORRIS, aged from 27 to 30 years; says he belongs to Kitt Baker, of Attakapas; speaks English only; right arm. The owner of this slave is notified to come forward, prove property, pay charges and take him away. A. F. HICKMAN, Sheriff. 8s-n1-3f.

DETAINED in the Parish Jail of the Parish of Assumption, at Napoléonville, a runaway negro, calling himself MILLS, says he belongs to Messrs Octave & Numa Cornet, of Attakapas; is 6 feet 1/2 inch in height; has a scar on the left arm and has a strong beard. The owner will please come forward, comply with the law, and take his slave out of custody. A. F. HICKMAN, Sheriff. 8s-n1-3f.